ANNEXE 4

Processus de sélection pour le championnat de France 2017

Open hommes 12'6 :

La sélection est faite sur la base des épreuves de la Coupe de France. Les qualifications restent indépendantes pour la Longue Distance et la Course Technique.
Le nombre de qualifiés est évoqué plus loin, la méthode de calcul des points est en annexe 2
Cinq coupes de France au maximum sont organisées, et les trois meilleurs résultats sont pris en compte (ceux donnant le nombre de points le plus élevé). Pour chaque compétiteur, seul le nombre total de points détermine le classement, quel que soit le nombre d'épreuves courues. (un résultat, deux résultats, trois résultats, ou les trois meilleurs résultats : un nombre minimal de courses courues, permettant de figurer sur le classement Coupe de France, n'est donc pas requis).
Aucune dérogation sur demande individuelle n'est accordée par la Commission SUP Race, même pour des raisons légitimes (contraintes professionnelles, blessure ou maladie,...)

Qualification sur demande de la Direction Technique Nationale.

Le Directeur Technique National peut demander, à tout moment et jusqu'au championnat de France, la qualification d'office pour le championnat de France de certains athlètes, membres potentiels du collectif France, quelle qu'en soit la raison (exemples non limitatifs : blessure, obligations internationales jugées importantes par le DTN,..).

Qualification du champion de France open

Les champions et championnes de France open sont qualifiés d'office pour l'épreuve sur laquelle ils ont remporté leur titre.

Sélection pour les coureurs d'outre-mer

La sélection est placée sous la responsabilité des ligues correspondantes, charge à elles d'organiser une (ou des) épreuve(s) sélective(s) obligatoire(s) pour prétendre à une sélection. Chaque Ligue concernée propose sa liste de sélectionnés au plus tard un mois avant le championnat de France à la Commission SUP pour validation du nombre d'inscriptions acceptées.
Cas particulier d'un coureur licencié en DOM-TOM et séjournant en métropole : il peut demander une dérogation écrite à sa Ligue (dont elle informe aussi tôt que possible la Commission SUP) pour être autorisé à se qualifier via les coupes de France. En l'absence de cette dérogation, sa participation en coupe de France n'est pas prise en compte pour la qualification.

Critères de qualification des hommes pour le championnat de France :

- Nombre total de qualifiés à atteindre.
 Pour les licenciés en métropole, en plus de ceux qualifiés à la demande du Directeur Technique National ou suite à leur titre open 2016, le championnat de France est ouvert aux 85 meilleurs du classement Coupe de France, Chaque coureur a un classement final sur la coupe de France classement final cumulé, différent en longue distance et course technique), les 85 premiers (hors coureurs qualifiés d'office) ont une date limite pour s'inscrire et payer. Après cette première date limite pour ces 85 premiers, l'inscription est ouverte pour les coureurs suivants dans le classement.

- Calcul des points déterminant le classement
 Pour toute précision sur la méthode voir l'annexe 2.

FEDERATION FRANCAISE DE SURF
123 boulevard de la Dune - 40150 HOSSEGOR
Tél : 05 58 43 55 88 - www.surfingfrance.com
N°SIRET : 305 462 616 00049 - CODE APE : 8551Z

Critères de qualification des femmes pour le championnat de France

Afin d'aider au développement des catégories les moins représentées, sont qualifiées toutes les féminines ayant terminé au moins une Coupe de France sur le même type de course (longue distance et/ou course technique ayant été classées.

Benjamins et minimes

Le championnat benjamin(e)s et minimes (- 15 ans) est ouvert à tous les benjamin(e)s et minimes.

Un jeune (-15 ans) peut participer à la fois à la course open 12'6 (sous réserves, voir ci-dessous) et à la course technique jeunes -15ans.

L'autorisation de participer à la course open 12'6 du championnat de France d'un jeune (- 15 ans), qui par ailleurs est qualifié (classement coupe de France ou sélection Ligue d'outre-mer), est une décision au cas par cas de la Commission SUP Race, sur dossier à lui présenter au plus tard trois semaines avant le championnat de France.

Open 14' longue distance

Le championnat de France 14' se déroule à une autre date que le championnat 12'6.

Ce championnat peut accepter les UL, classés séparément et sans délivrance de titre.

Le format du championnat de France 14' est la double longue distance sur deux jours (comme pour les coupes de France 14'). Une course par jour, d'au minimum 10 km, le total des distances des deux courses étant de 30 km minimum. Une dérogation pour réduire la distance totale à au moins 25 km peut être demandée lors du dépôt de candidature en précisant pour quelles conditions météorologiques elle 'appliquerait.
Le classement est constitué sur la base du cumul des temps réalisés sur les deux courses. En cas d'égalité les coureurs sont départagés par le meilleur classement sur la dernière course (second jour), que ce soit la plus courte ou la plus longue.

Le championnat de France open 14' longue distance et les coupes de France 14' sont ouverts aux planches d'une longueur maximale de 14' (4,267m).

L'attention est attirée sur les conséquences pratiques :
- Les planches plus courtes (12'6 par exemple) ont le droit de participer
- Elles s'inscrivent en tant que « 14' et moins », condition requise de leur participation.
- Elles sont ainsi classées uniquement en tant que « 14' et moins », aucune différenciation n'est autorisée dans les classements.

Quatre coupes de France longue distance 14' sont organisées (voir annexe 3).
La qualification des hommes pour le championnat de France open 14' longue distance est acquise sous condition d'avoir réalisé un temps inférieur ou égal à 130 % du temps du premier (classement et temps sur le cumul des deux courses de la double longue distance). La qualification des femmes nécessite d'avoir terminé une double longue distance et d'avoir été classées.
Les possibilités de qualification d'office ainsi que les modalités de qualification pour les coureurs d'outre-mer sont les mêmes que pour le championnat de France 12'6.

FEDERATION FRANCAISE DE SURF
123 boulevard de la Dune - 40150 HOSSEGOR
Tél : 05 58 43 55 88 - www.surfingfrance.com
N°SIRET : 305 462 616 00049 - CODE APE : 8551Z

L'article 3 paragraphe 1 du règlement établit les conditions de délivrance des titres pour les catégories de genre et les catégories d'âge. Il s'applique au championnat de France open longue distance 14'.

La participation des moins de quinze ans n'est pas autorisée sur les coupes de France open 14' et le championnat de France open 14' (quelle que soit la longueur de la planche utilisée).

FEDERATION FRANCAISE DE SURF
123 boulevard de la Dune - 40150 HOSSEGOR
Tél : 05 58 43 55 88 - www.surfingfrance.com
N°SIRET : 305 462 616 00049 - CODE APE : 8551Z